



# **CONSEIL MUNICIPAL DE PUYGOUZON**



**Séance du  
Lundi 29 Juin 2020**

**NOTE DE SYNTHÈSE DES  
DOCUMENTS BUDGÉTAIRES**

## 11- DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES.

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

**Vu** le rapport sur les orientations budgétaires joint à la présente note de synthèse (*Document n° 11b- Rapport d'Orientation Budgétaire*),

**Vu** l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période qui suspend les délais afférents à la présentation du rapport d'orientations budgétaires et à la tenue du débat d'orientations qui peut donc avoir lieu le même jour que le vote du Budget,

Monsieur le Maire rappelle que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat sur les orientations budgétaires, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les dispositions imposent au maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus.

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié. Pour les communes, il doit également être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

Après lecture du rapport d'orientations budgétaires par M. De Lagarde Vincent, adjoint en charge des finances, il est proposé au Conseil Municipal de débattre sur les orientations budgétaires.

Après en avoir délibéré, il est proposé au conseil municipal de décider :

- **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2020.

## 12- VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019.

Il est fait lecture des réalisations des sections d'Investissement et de Fonctionnement du Budget Communal et du Budget Annexe Production d'énergie photovoltaïque.

**COMMUNE**

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT ANTERIEUR	RESULTAT CUMULE AU 31/12/2018	RESTES A REALISER	RESULTAT CUMULE, RAR compris
<b>INVESTISSEMENT</b>	1 591 164,39	1 004 260,84	540 992,95	-45 910,60	7 755,63	- 38 154,97
<b>FONCTIONNEMENT</b>	1 821 589,16	2 248 686,13	895 903,95	1 323 000,92	0	1 323 000,92
<b>TOTAL</b>	<b>3 412 753,55</b>	<b>3 252 946,97</b>	<b>1 436 896,90</b>	<b>1 277 090,32</b>	<b>7755,63</b>	<b>1 284 845,95</b>

**PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE**

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT ANTERIEUR	RESULTAT CUMULE AU 31/12/2018	RESTES A REALISER	RESULTAT CUMULE, RAR compris
<b>INVESTISSEMENT</b>	53 383,00	43 665,00	292 137,09	282 419,09	0	282 419,09
<b>FONCTIONNEMENT</b>	57 805,08	118 572,42	96 947,99	157 715,33	0	157 715,33
<b>TOTAL</b>	<b>111 188,08</b>	<b>162 237,42</b>	<b>389 085,08</b>	<b>440 134,42</b>	<b>0</b>	<b>440 134,42</b>

Monsieur De Lagarde Vincent, adjoint en charge des finances, présente la synthèse des dépenses et des recettes du compte administratif du budget général dans les tableaux ci-dessous :

**Résultat de fonctionnement**

	Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation 2019	1 821 589	2 248 686	427 097
Report excédent antérieur			895 904
<b>Résultat cumulé</b>			<b>1 323 001</b>

## Résultat d'investissement

	Recettes	Dépenses	Résultat
Réalisation 2019	1 004 260	1 591 164	- 586 904
Report excédent antérieur			540 993
Reste à Réaliser	177 080	169 324	7 756
Résultat cumulé avec RAR			- 38 155 €

Monsieur le Maire se retirant, il est proposé au Conseil Municipal de **VOTER** les Comptes Administratifs 2019 pour le Budget Communal et le Budget Annexe Production d'énergie photovoltaïque.

### 13- ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2019.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les Comptes de Gestion établis par le Trésorier sont conformes aux Comptes Administratifs de la Commune.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **ADOPTER** les Comptes de Gestion de l'Exercice 2019 suivants :

Budgets : Commune,  
Production d'énergie photovoltaïque.

#### 14- BUDGET COMMUNE EXERCICE 2020 : AFFECTATION DES RÉSULTATS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'affectation des résultats de la **section de fonctionnement** constatés au 31 décembre 2019 :

Résultat de l'exercice :	427 096,97 €
Excédent antérieur :	895 903,95 €
RESULTAT CUMULE :	<b>1 323 000,92 €</b>

- **Vu** les articles L 2311-5 et R. 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** la balance établie par le Comptable de la Collectivité,

Il est proposé au Conseil Municipal de **DÉCIDER** d'affecter :

- En réserve en section d'**Investissement** au compte **1068** : **38 154,97€**
- A la section de **Fonctionnement** au compte **002** : **1 284 845,95€**  
(Report à nouveau)

#### 15- BUDGET PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE EXERCICE 2020 : AFFECTATION DES RÉSULTATS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'affectation des résultats de la **section de fonctionnement** constatés au 31 décembre 2019 :

Résultat de l'exercice :	60 767,34 €
Excédent antérieur :	96 947,99 €
RESULTAT CUMULE :	<b>157 715,33 €</b>

- **Vu** les articles L 2311-5 et R. 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** la balance établie par le Comptable de la Collectivité,
- **Considérant** que le compte administratif ne fait pas ressortir de besoin de financement en section d'investissement,

Il est proposé au Conseil Municipal de **DÉCIDER** :

- De ne rien affecter en réserve en section d'**Investissement** au compte **1068** ;
- Que le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif est repris à cette section en intégralité, soit une affectation à la section de **Fonctionnement** en recettes au compte **002** de **157 715,33 €**.

#### 16- VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020.

Monsieur le Maire présente les différents budgets primitifs 2020 :

- <b>COMMUNE :</b>	
<b>Fonctionnement :</b>	D/R : <b>3 088 201,70 €</b>
<b>Investissement :</b>	D/R : <b>1 648 589,66 €</b>
<b>Total du Budget :</b>	<b>4 736 791,36 €</b>

**- PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE**

<b>Exploitation :</b>	D/R :	<b>250 662,55 €</b>
<b>Investissement :</b>	D/R :	<b>497 481,64 €</b>
<b>Total du Budget :</b>		<b>748 144,19 €</b>

Monsieur De Lagarde Vincent, adjoint en charge des finances, présente la répartition des dépenses et des recettes de fonctionnement du budget général 2020 à travers les tableaux suivants :

**BP 2020: recettes fonctionnement**

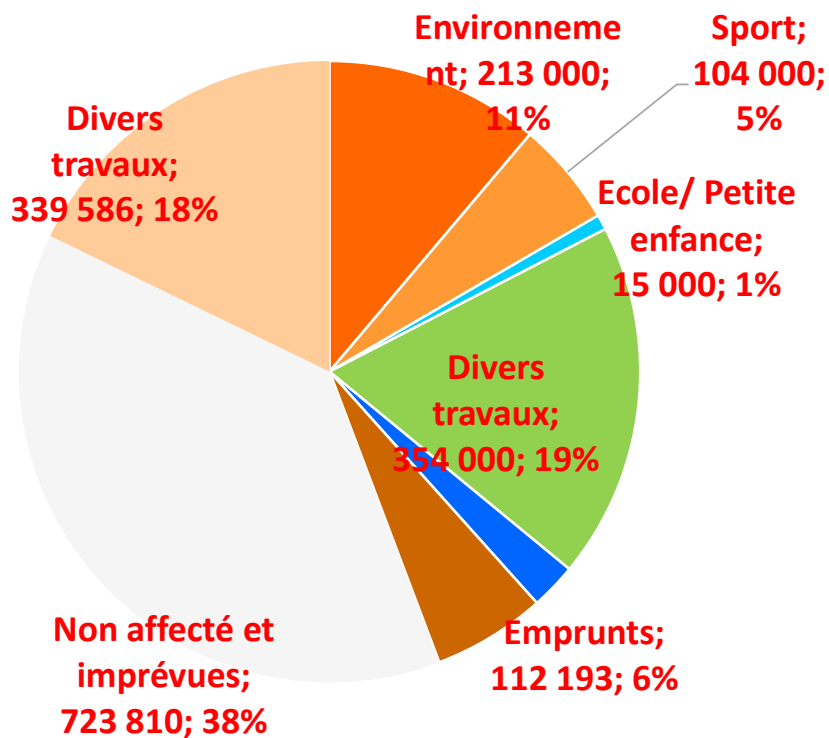
	<i>2019 réalisé</i>	<b>2020</b>
<b>Excédent antérieur reporté</b>	895 903	<b>1 284 846</b>
<b>Facturation</b>	228 414	<b>125 360</b>
<b>Impôts et taxes</b>	1 350 601	<b>1 261 420</b>
<b>Dotations diverses</b>	498 764	<b>401 500</b>
<b>Divers</b>	170 908	<b>15 075</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	3 144 590	<b>3 088 201</b>

**BP 2020: dépenses fonctionnement**

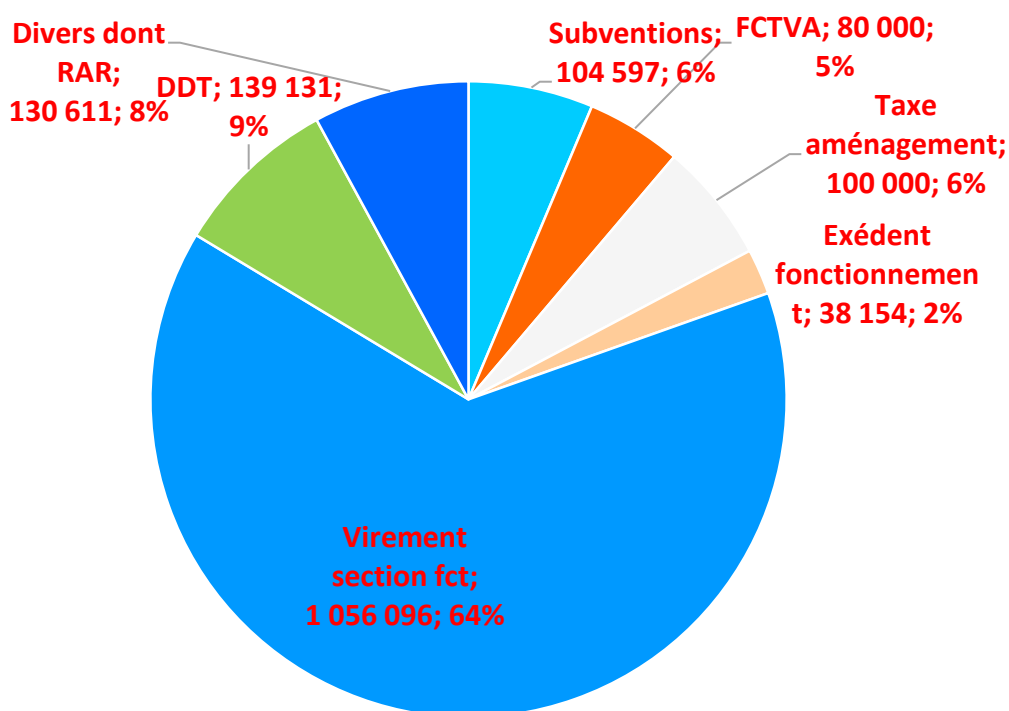
	<i>2019 réalisé</i>	<b>2020</b>
<b>Charges générales</b>	402 183	<b>429 860</b>
<b>Charges de personnel</b>	809 143	<b>850 800</b>
<b>Charges élus et contributions Associations</b>	458 927	<b>466 662</b>
<b>Charges financières</b>	50245	<b>60 797</b>
<b>Charges diverses Opérations d'ordre</b>	71 646	<b>88 986</b>
<b>Dépenses imprévues</b>		<b>135 000</b>
<b>Virement à la section investissement</b>		<b>1 056 096</b>
<b>Total charges de fonctionnement</b>	1 821 589	<b>3 088 201</b>

Monsieur De Lagarde Vincent, adjoint en charge des finances, présente la répartition des dépenses et des recettes d'investissement du budget général 2020 à travers les camemberts suivants :

### Dépenses investissement 2020 = 1 648 589 €



### Recettes investissement 2019 = 1 648 589 €



- **Vu** le Débat d'orientation budgétaire du 29 juin 2020,
- **Vu** le projet de budget primitif 2020,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **ADOPTER** les Budgets Primitifs 2020 de la Commune et de Production d'Energie Photovoltaïque.

## 17- FIXATIONS DES TAUX D'IMPOSITION 2020.

- **Vu** le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;
- **Vu** le budget principal 2020, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 1 096 150 € ;
- **Considérant** que la ville entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,
- **Considérant** qu'au terme de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, le taux de la taxe d'habitation appliqué en 2020 sur le territoire de la commune est égal au taux appliqué sur le territoire en 2019

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal de :

- **DÉCIDER** de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020 soit :
 

- Taxe d'Habitation	:	<b>9,74 %</b>
- Taxe Foncière (Bâti)	:	<b>15,99 %</b>
- Taxe Foncière (Non Bâti)	:	<b>74,75 %</b>
- **CHARGER** Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

## 18- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les propositions d'attribution de subventions aux associations.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **DÉCIDER** d'attribuer les subventions suivantes aux associations pour l'année 2020 :



<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>SUBVENTION 2020</b>
<b>ENFANCE</b>	
Crèche Les Lucioles	78 000 €
Familles Rurales Le Diabolo	156 000 €
<b>TOTAL ENFANCE</b>	<b>234 000 €</b>
<b>CULTURE</b>	
A petits points dans le Tarn	200 €
Arpèges et Trémolos	15 000 €
Club des Aînés	2 300 €
Les Festives	4 700 €
Festivités Scolaires	1 500 €
PULSAR	5 900 €
Scène Nationale	5 000 €
Club 3ème âge	100 €
Festibastide	1 500 €
Association Culture et Patrimoine	200 €
Les Amis des Loisirs	500 €
<b>TOTAL CULTURE</b>	<b>36 900 €</b>
<b>SPORT</b>	
Club du chien	500 €
Pétanque	300 €
Football Club Puygouzon	2 000 €
UBAA Badminton	3 000 €
Gymnastique Volontaire	500 €
Puygouzon Volley Club	7 000 €
Racing club Puygouzon XIII	1 000 €
SCALP Athlétisme	1 200 €
Tennis Puygouzon	1 000 €
Roc'N Bloc	800 €
Api Country	300 €
GV Labastide Débat	350 €
Société de chasse Les Puechs	200 €
Chasse Diane Labastide	100 €
Judo Club Puygouzon	500 €
ECLA – Marche nordique	100 €
<b>TOTAL SPORT</b>	<b>18 850 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>289 750 €</b>

#### **19- SUBVENTION AU C.C.A.S. 2020.**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la proposition d'attribution de subvention au Centre Communal d'Action Sociale de Puygouzon.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **ATTRIBUER** au Centre Communal d'Action Sociale de Puygouzon une subvention d'un montant de 50 000 € sur le budget communal 2020,
- La dépense correspondante sera prélevée au chapitre 65 article 657362 du budget 2020.